

Fruit de nombreux mois de travail au sein de l'Assemblée constituante, un beau signe d'espoir. A ceux qui ont cru devoir faire la « fine bouche » et qui se sont complus en commentaires mitigés, soulignant les inévitables compromis, voire les ambiguïtés que ce texte recèle, je réponds que c'est la première fois dans l'histoire qu'une Constitution reconnaît, dans un pays arabo-musulman, la « liberté de conscience », que cette même Constitution affirme le caractère civil de l'Etat, l'indépendance de la Justice, met en œuvre le pluralisme politique, affirme les libertés d'expression, d'association, de la presse et le droit de chaque citoyen à l'information, qu'elle proclame les droits des femmes et oblige l'Etat à œuvrer pour la parité dans toutes les assemblées élues.

Tout cela est essentiel. Les membres de l'Assemblée constituante tunisienne doivent être salués pour avoir su l'écrire. L'enthousiasme sur les bancs de cette assemblée était d'ailleurs palpable au moment où ce texte a été adopté. Oui, un signe d'espoir !

Jean-Pierre Sueur

.